

183. Ficelle de coton.....	1c. p. lb. et 25 p. c.
184. Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en jute, manille ou agavé, et en manille et agavé mélangés.....	25 p. c.
185. Ficelle de toute espèce, n.s.a.....	30 p. c.
186. Parapluies, parasols et ombrelles, de toutes sortes et de tous matériaux.....	35 p. c.
187. Poignées ou manches de parapluies, parasols et ombrelles, n.s.a.....	20 p. c.
188. Tomates et autres légumes, y compris le blé-d'Inde et les fèves cuites, en boîtes de fer blanc ou autres colis, ne pesant pas plus d'une livre chaque, deux centins par boîte ou colis, et deux centins de plus par boîte ou colis pour chaque livre ou fraction de livre en sus d'une livre pesant—et le poids des boîtes ou autres colis devant être compris dans le poids imposable.....	2c. p. bte et 2c. de plus.
189. Légumes frais ou salés à sec, n.s.a., y compris les patates sucrées et les ignames.....	25 p. c.
190. Velvantine, et velours et peluche de coton.....	20 p. c.
191. Placage de bois, de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur.....	10 p. c.
192. Cannes et bâtons de toutes sortes, n.s.a.....	25 p. c.
193. Montres.....	25 p. c.
194. Boîtiers de montres.....	35 p. c.
195. Fouets de toutes sortes, excepté fouets d'enfants.....	50c. p. douz. et 30 p. c.
196. Fil de cuivre, jaune ou rouge.....	15 p. c.
197. Fil métallique, couvert en coton, toile, soie ou autre matière.....	35 p. c.
198. Seaux, cuves, barattes, balais, brosses et articles en bois, n.s.a., et pulpe de bois.....	25 p. c.
199. Articles en fibre, en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matière analogue.....	30 p. c.
200. Hards confectionnées et vêtements de toutes sortes, y compris les couvertures de chevaux taillées, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca ou d'autres animaux semblables, confectionnés par le tailleur, la couturière ou le fabricant, n.a.p.....	10c. p. lb. et 25 p. c.
201. Tapis, savoir :—Bruxelles, tapisserie, hollandais, vénitien et en damas; nattes et tapis de pied de toutes sortes, n.s.a., et feutres et droguets imprimés, et tous autres tapis et carrés, n.a.p.....	25 p. c. 30 p. c.
202. Tapis, nattes et tapis de pied de Smyrne.....	30 p. c.
203. Tablettes de levain, levain comprimé et poudre à pâtisserie en colis d'une livre ou plus, mais n'excédant pas cinquante livres, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable.....	6c. p. lb.
204. Tablettes de levain, levain comprimé, et poudre à pâtisserie en colis pesant moins d'une livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable.....	8c. p. lb.
205. Levain comprimé en vrac ou masses de pas moins de cinquante livres.....	4c. p. lb. 25 p. c.
206. Fils métalliques de toutes sortes, n.s.a.....	25 p. c.
207. Charbon ou pointes de charbon pour lumières électriques à arc, de pas plus de douze pouces de longueur, et en proportion pour de plus grandes ou moindres longueurs.....	\$2.50 p. 1000.
208. Tissus de coton non colorés, savoir :—Gaze (<i>serinus</i>) et rideaux de fenêtres en gaze, batistes, mousseline à carreaux pour tabliers, brillantes, cordés, piqués, toile ouvrée, mousseline à rideaux et à moustiquaires; mousseline suisse, jaconas et percale, et linons unis, rayés ou à carreaux.....	25 p. c.
209. Produits composés en tout ou en partie de laine filée, de poil d'alpaca ou d'autres animaux semblables, savoir :—Couvertes et flanelles de toutes sortes; draps, doeskins, casi-	